

## Compte-rendu de la visite du centre éducatif fermé de Saint-Jean-la-Bussière « LA MAZILLE », le 17 avril 2024, de 14h45 à 17h

Visite effectuée par :

Maître Sara KEBIR, Vice-Bâtonnière du Barreau de Lyon

Maître Nathalie CHRISTOPHE-MONTAGNON, membre du conseil de l'Ordre, co-présidente de la commission mineurs

En présence de :

- Directeur de secteur,
- Directeur adjoint

Sur délégation du Bâtonnier Alban POUSSET-BOUGERE, nous avons souhaité visiter le Centre Éducatif Fermé de Saint-Jean-la-Bussière « la Mazille » (CFE) notamment pour prendre connaissance des conditions d'accueil des mineurs ainsi que les mesures mises en place particulièrement sur les plans éducatifs, pédagogiques et de la santé.

La date de cette visite a été fixée le 23 mars 2024.

Sur l'antériorité, le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a précédemment effectué deux visites :

- Du 25 au 28 juin 2012,
- Du 11 au 13 juin 2018, par une équipe de trois contrôleurs.

Le rapport établi après cette seconde visite indiquait :

*A la suite de la visite effectuée en 2012, les contrôleurs avaient relevé plusieurs points négatifs qui, en se cumulant, produisaient un ensemble assez sévère : l'instabilité, la jeunesse et l'inexpérience de l'équipe éducative, l'écrit insuffisant en qualité et en quantité, la part consacrée à l'éducation trop restreinte et surtout l'absence de crédibilité d'une direction confrontée à des problèmes judiciaires. Dans sa réponse datée du 22 septembre 2015, la garde des sceaux d'alors avait fait valoir que l'ensemble de ces recommandations avait été pris en compte. Le constat principal de la visite de 2018 est effectivement celui d'une très nette amélioration dans le fonctionnement de l'établissement, dans la prise en charge des mineurs et dans la formalisation des procédures.*

## Observations lors de notre visite :

---

A l'arrivée, nous avons été accueillies par une assistante administrative avant d'être prises en charge par le Directeur de secteur et le Directeur adjoint qui nous ont proposé une visite du site qui s'est achevée par un échange dans une salle de réunion.

Il nous est demandé quels membres de l'équipe nous souhaitons rencontrer.

Nous demandons à rencontrer l'enseignante et une psychologue si elles sont disponibles.

Le site s'étend sur près de 4000 m<sup>2</sup> et est encadré par une clôture grillagée d'une hauteur de 2,40 m.

Nous avons constaté la présence de caméra (à l'exception des salles de détente et chambres).



Le centre est entouré d'espaces verts et d'une étendue d'eau ce qui laisse oublier l'aspect sécuritaire des lieux.

Le centre est constitué de deux zones :

- Une zone administrative (bureaux et salle de contrôle à l'admission),
- Une « zone de vie » de trois bâtiments.

Nous avons d'abord visité la zone administrative composée au rez de chaussé d'unité d'accueil avec le bureau du chef de service.

Un tableau rempli nous permet aisément de prendre connaissance du nombre et de l'identité des mineurs ainsi que des personnes chargées de leur suivi.

SUIVI JEUNES - CEF LA MAZILLE											
	Jeune 1	Jeune 2	Jeune 3	Jeune 4	Jeune 5	Jeune 6	Jeune 7	Jeune 8	Jeune 9	Jeune 10	Jeune 11
NOM	MOUSSA DITALLAH	MOHAMMED MEYE	ABDUL HADJI DABOUBI GARAY	CELVAN VIMON	KIVANJ VIMON	KIVANJ VIMON	TYMOTHEE FIEPONT	STANISLAV POURPAGES	TRICHAUD CHARLOTTE VERRET		
Entrée	06/03/23	28/11/2023	13/01/2023	20/04/2024	26/12/2024	06/10/2023	30/10/2023	13/01/2024	13/02/2024		
Sortie	03/03/24	08/03/24	15/03/2024	20/04/2024	13/05/2024	18/04/2023	30/04/2024	12/01/2024	13/02/2024		
Educ Réf	PSY	MOHAMMED	PSY				SABINE				
Educ Réf	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY	LINDSEY		
Magistrat	ADRIEN MATHIEU	MADAME MONIQUE MADAME	ADRIEN MATHIEU MADAME	MATHIEU ROUSSEAU MADAME	MATHIEU ROUSSEAU MADAME	ARTHAUD TREVET LACOMBE	SANTA ABRAHAM TREVET	CELIA GABRIEL FLOCH MADAME	MADAME CHRISTINE MADAME	LINDSEY SANTA VARENNES	
PJJ	MADAME DUBREUIL	MADAME MADAME LUCHEZE	MADAME MADAME PENT	MADAME MADAME MADAME	MADAME MADAME LACOMBE	MADAME MADAME TREVET	MADAME MADAME TREVET	MADAME MADAME TREVET	MADAME MADAME TREVET	MADAME MADAME TREVET	
PSY											
Synthèses											
Bilan 1	06/03/2023 10h30	14/02/2024 10h30	11/03/2023 10h30	05/05/2024 10h30	22/04/2024 10h30	09/11/2023 10h30		07/03/2024 10h30	11/04/2024 10h30		
Bilan 2	06/03/2023 10h30	04/04/2024 10h30	09/11/2023 10h30	19/05/2024 10h30	16/04/2024 10h30	10/04/2024 10h30	04/03/2024 10h30	14/05/2024 10h30	19/06/2024 10h30		
Bilan 3	07/04/2024 10h30	29/05/2024 10h30	09/04/2024 10h30	11/05/2024 10h30	16/02/2024 10h30	16/02/2024 10h30	01/04/2024 10h30	29/05/2024 10h30	25/04/2024 10h30		
AUTRES											
MISSION SOLAIRE	P										
COMPAGNIE STR DE	T										
POLE EXTRACUR	P										
VISITE PROFES	T										
REV PJT	P										
STRAGES	T										

Le CFE est prévu pour l'accueil de douze mineurs de 15 à 18 ans.

Il nous est indiqué que 600 demandes d'hébergement ont été faites au CEF en 2023. 22 mineurs ont été accueillis.

Il y avait huit mineurs et une arrivée était prévue pendant notre visite.

A l'entrée, un ordinateur permet de centraliser les éléments de relève et d'information.

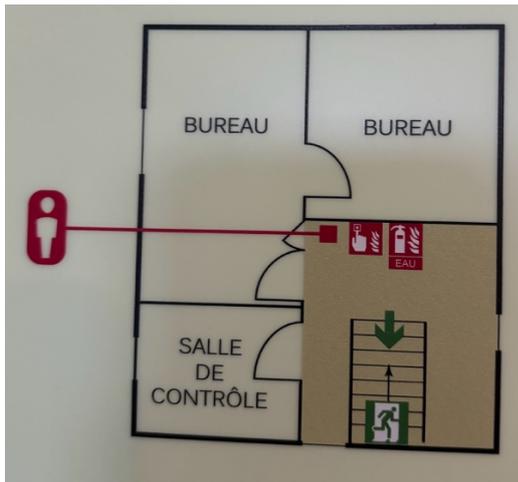
Il existe un cahier de relevé numérisé et les dossiers des mineurs sont conservés matérialisés et dématérialisés.

Le centre est géré par ACOLEA.

Il paraît compliqué de conserver des équipes stables et formés. Il nous est indiqué que les conditions de rémunération, l'éloignement du CEF et le travail de nuit ne permettent pas d'assurer une bonne attractivité.

Or, les équipes sont notamment constituées d'éducateurs techniques et d'éducateurs spécialisés qui n'ont pas nécessairement une formation adaptée aux problématiques des mineurs et à la prise en charge de leurs particularités (formation en justice des mineurs, addictologie...).

Nous montons à l'étage.



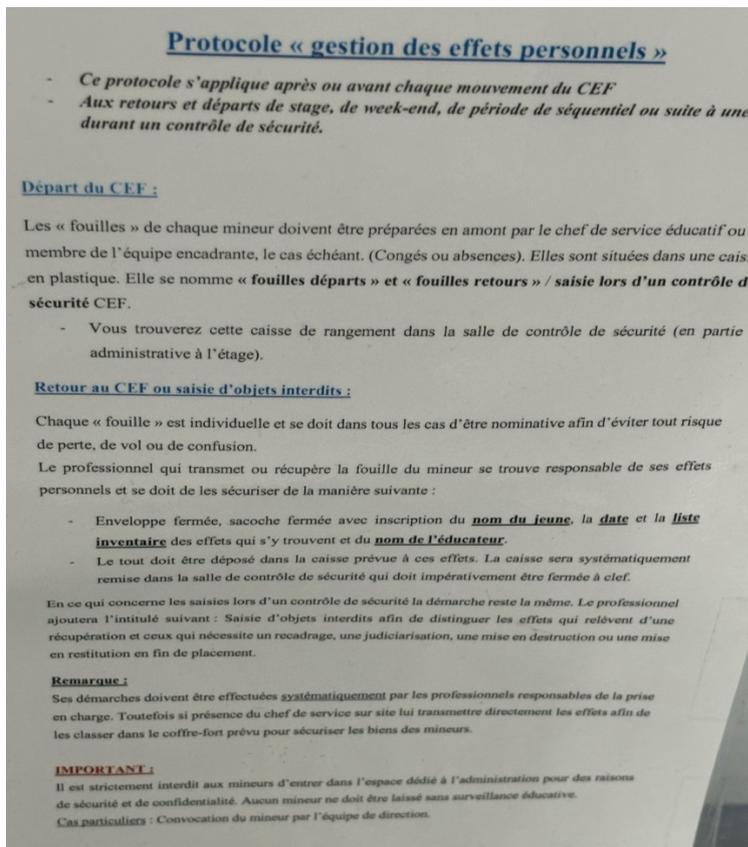
Nous visitons notamment la salle de contrôle.

Les mineurs laissent leurs affaires personnelles à leur arrivée.

Un contrôle est réalisé avec un détecteur de métaux.

Il nous est indiqué qu'il n'est pas procédé à des fouilles au contact.

Le règlement de l'établissement notamment concernant les fouilles était affiché dans la salle.



Nous accédons ensuite à la cour intérieure de la « zone de vie ».

Deux mineurs échangent avec une éducatrice.

Nous accédons au réfectoire.

Un espace attenant au réfectoire contient des casiers dans lesquels les traitements médicamenteux des mineurs sont conservés.



Nous visitons la cuisine.



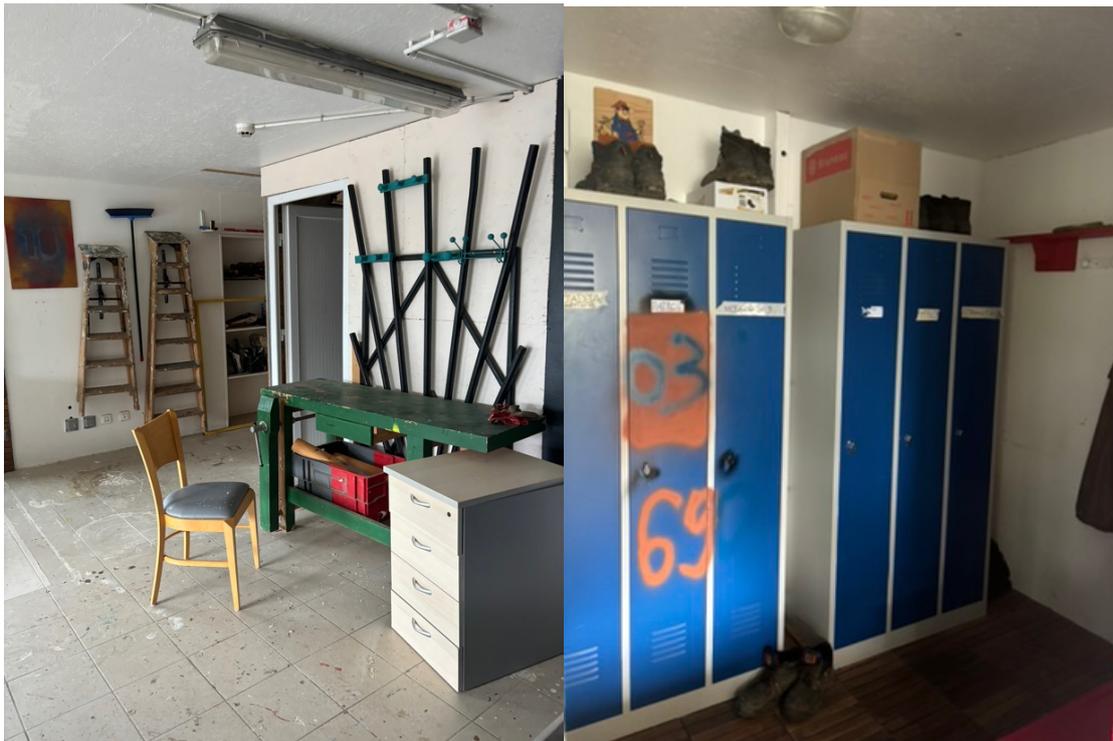
Il nous est indiqué que l'emploi du temps des mineurs comprend notamment la cuisine qui est réalisé sur place, avec un éducateur technique (diplômé en pâtisserie).

Ils peuvent également participer aux espaces verts, à des activités de menuiserie...

Les temps de scolarité peuvent avoir lieu au centre ou en extérieur dans le collège ou lycée de secteur, en matinée.

En après-midi, il est privilégié des activités sportives ou manuelles.

Nous avons visité l'atelier.



A leur arrivée, les mineurs font un bilan de santé (au centre médical d'Amplepuis partenaire ou par bilan CPAM à Tarare).

La douche est à 18h.

Les mineurs ont ensuite accès aux salles détente.

Ils peuvent regarder la télévision après 20h et jouer à la console de jeux le week-end.



Nous accédons à l'infirmerie (un mi-temps internalisé et un mi-temps externalisé).

L'infirmière internalisée coordonne le parcours de soins, assure le suivi.

En consultation avec un mineur lors de notre passage, nous n'avons pas échangé avec elle.

Le CEF travaille avec le centre d'addictologie de Tarare et avec le centre hospitalier le Vinatier pour les difficultés psychiatriques lourdes (a priori rares).

L'espace extérieur est composé d'un terrain synthétique de football, d'un potager et d'un plan d'eau.



Il existe également une salle de bibliothèque.



Le Directeur de secteur et le Directeur adjoint mettent l'accent sur :

- La recherche d'adhésion des mineurs,
- Le travail du maintien du lien avec la famille.

Les fugues sont rares 3 en 2023, dont 1 à la sortie du tribunal.

Il nous est précisé que les réintégrations suite droit de visite et d'hébergement en famille sont difficiles.

Ils nous indiquent qu'ils ont peu de levier de sanction et, dans le cadre de droits de visite et d'hébergement compliqués, organisent la venue des parents au CFE plutôt que l'interdiction des visites avec rupture des liens même temporaires.

Les mineurs peuvent sortir toutes les deux semaines dès lors qu'ils sont présents depuis deux mois. Cette règle claire est appliquée à tous.

Nous accédons ensuite aux chambres.

Il y a deux étages chacun composé de six chambres identiques avec douche et lavabo individuels.



Les toilettes sont collectives.

Nous visitons 4 chambres occupées et constatons que les mineurs ont tous un kit de produits d'hygiène.



Nous voyons aucun mineur fumer.

Nous rencontrons la référente de parcours en charge de la coordination des projets personnalisés. Elle nous indique travailler sur les projets d'insertion en lien avec les mineurs et les éducateurs.

Nous accédons ensuite au bureau éducateur et mineur. Un poste informatique permet aux mineurs de rechercher des formations, de rédiger des CV...



Nous visitons ensuite la salle d'enseignement et rencontrons l'enseignante détachée de l'éducation nationale.

Depuis septembre 2019, elle enseigne 3 à 4 heures de cours par jeune par semaine, en groupe de 2 à 3.

Les profils scolaires des jeunes sont variés (du mineur non accompagné ne maîtrisant pas la langue française à un mineur en fin de seconde).

Elle n'a pas manifesté de difficulté dans la réalisation de sa mission.

Nous allons ensuite dans une salle de réunion pour poursuivre notre échange avec le Directeur de secteur, le Directeur adjoint, l'Enseignante et Une psychologue.

Nous demandons à recevoir :

- Un organigramme de l'équipe.

Il nous est indiqué que l'équipe est composée de :

1 directeur adjoint

1 chef de service

1 éducatrice socio-éducative coordinatrice

9 éducateurs chargés de la vie quotidienne

X **Éducateurs** techniques : scolarité insertion sport bâtiment et espace vert cuisine

1 Maîtresse de maison

4 surveillants de nuit : 1 par étage par nuit

1 assistante administrative

Concernant les soins :

2 psychologues

1 Infirmière

Soit 26,5 équivalents temps plein.

Nous évoquons le projet du CEF.

Nous demandons à recevoir :

- Le livret d'accueil avec le règlement intérieur remis aux mineurs à leur arrivée.

Le Directeur de secteur nous explique les trois phases :

- Diagnostics éducatifs envoyés par le milieu ouvert : social famille médical professionnel éducatif – définition d'un projet commun de prise en charge
- Approfondissement du projet personnalisé : le mineur peut bénéficier de projet d'insertion à l'extérieur. Ils s'emploient à favoriser l'émergence d'un projet durable.
- Préparation à la sortie : évaluation de la possibilité de tenir le cadre et le projet construit au CEF (prise en charge par un autre établissement pendant 30 jours pour sécuriser la sortie).

La cour des comptes pointe un risque de réitération après la fin de la mesure.

Nous pouvons effectivement craindre une « sortie sèche » mais convenons qu'après expiration du placement, le CEF ne peut plus intervenir.

La Direction évoque le besoin d'un milieu éducatif ouvert avec suivi renforcé.

Il nous est indiqué qu'il y a actuellement une expérimentation sur une unité dédiée au suivi.

Il y a parfois des renouvellements de mesures (quand il y a adhésion du mineur avec un projet de sortie sur une temporalité définie et éventuellement main levée avant l'expiration de la deuxième période.

Deux renouvellement en 2024 en l'absence de solutions d'hébergement à la sortie (pour trouver une place foyer jeune travailleur). Il n'y a pas eu de renouvellement en 2023.

Les mineurs peuvent venir du territoire métropolitain. Pour maintenir les liens familiaux, assurer la présence en audience, le secteur d'origine est plutôt régional.

Le CEF développe les partenariats locaux notamment avec le lycée de Thizy pour mettre les élèves en stage dans les ateliers ou organiser une scolarisation extérieure (le lien avec l'établissement scolaire d'origine est conservé lorsque cela est possible).

Les équipes assurent les déplacements des mineurs lorsqu'ils ne peuvent être autonomes, ce qui peut complexifier l'organisation des plannings des salariés.

Nous évoquons ensuite la question des équipes, le manque d'attractivité du secteur, la difficulté de ne pas avoir une équipe stable avec des compétences adaptées.

La Direction paraît tournée vers l'innovation dans la prise en charge des mineurs pour favoriser la désistance dans un milieu fermé.

Nous échangeons avec une des psychologues du CEF.

Elle nous indique qu'elle reçoit chaque mineur avec l'infirmière, lors de son arrivée.

Chaque mineur a ensuite deux rendez-vous par semaine : un avec elle axé sur la psychopathologie (passage à l'acte...), et le second avec sa collègue orienté sur l'addictologie.

Le suivi est décrit comme adapté et complet.

Outre, les ressources en internes, des jeunes sont suivies au CMP de Tarare, au CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie).

L'Enseignante comme la Direction a pu répondre sur les questions des process de prise en charge médicale ce qui montre la transversalité de la prise en charge éducative, médicale...

Le Directeur adjoint indique qu'ils arrivent à redonner le goût des apprentissages aux mineurs par un programme pédagogique très structurant, qu'ils retrouvent une normalité à leur arrivée (des horaires, se lever, apprendre, manger).

De manière générale, les locaux sont agréables et propres.

Les mineurs croisés étaient tous accompagnés d'un éducateur et occupé (deux dessinaient sur toile, deux discutaient à l'extérieur, les autres étaient dans la salle de sport).